



DOCUMENTATION FINANCIERE

relative à

un Programme de **Certificats de Dépôt** d'un plafond de
EUR 20.000.000.000

et

à un Programme de **Bons à Moyen Terme Négociables** d'un plafond de
EUR 3.000.000.000

établie au nom de HSBC France

Etabli en application des articles L213-1 A à L213-4-1 du Code monétaire et financier

Mise à jour effectuée le 15 juillet 2015



Dossier de Présentation Financière (Information Memorandum)

NAME OF THE PROGRAMME:
HSBC France French *Certificats de Dépôt*

NAME OF THE ISSUER:
HSBC France

TYPE OF PROGRAMME :
French *Certificats de Dépôt*

PROGRAMME SIZE:
EUR 20,000,000,000

RATINGS OF THE PROGRAMME:
Rated P-1 Moody's Investor Services, A-1+ Standard & Poor's, F1+ par Fitch Ratings

ARRANGER:
HSBC France

ISSUING AND PAYING AGENT (*Agent Domiciliataire*):
HSBC France

DEALER:
HSBC France

EFFECTIVE DATE OF THE INFORMATION MEMORANDUM:
15 July 2015

Amendment to the Information Memorandum - None
(Mise à jour par avenant – sans objet)

An original copy of this document has been sent to:

BANQUE DE FRANCE
Direction Générale des Opérations
Direction de la Stabilité Financière (DSF)
35-1134 Service des Titres de Créances Négociables
39, rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01
A l'attention du chef de service

FRENCH SECTION

1. SOMMAIRE DU PROGRAMME		
DESCRIPTION DU PROGRAMME DE CERTIFICATS DE DEPOT <i>Articles D.213-9, II, 1°, et 213-11 du Code monétaire et financier et Article.1 de l'arrêté du 13 février 1992 modifié et les réglementations postérieures</i>		
1.1	Nom du programme	HSBC France French <i>Certificats de Dépôt</i>
1.2	Type de Programme	Certificats de Dépôt
1.3	Nom de l'émetteur	HSBC France (l'“ Emetteur ”)
1.4	Type d'émetteur	Etablissement de Crédit
1.5	Objet du Programme	Afin de satisfaire aux besoins généraux de financement de HSBC France, l'Émetteur procèdera à l'émission périodique de Certificats de Dépôt, conformément aux Articles L.213-1 A à L.213-4-1 et D.213-1 A à D.231-14 du Code monétaire et financier et à la réglementation française en vigueur.
1.6	Plafond du Programme	L'encours maximal des Certificats de Dépôt émis aux termes du Programme s'élèvera à EUR 20.000.000.000 ou sa contre-valeur en toute autre devise autorisée à la date d'émission.
1.7	Forme des titres	Les Certificats de Dépôt sont des Titres de Créances Négociables, émis au porteur et sont inscrits en compte auprès d'intermédiaires autorisés conformément à la législation et à la réglementation en vigueur
1.8	Rémunération	Les méthodes de rémunération des Certificats de Dépôt sont libres. Cependant, si l'Émetteur émet des Certificats de Dépôt dont la rémunération est liée à un indice ou une clause d'indexation, l'Émetteur n'émettra que des Certificats de Dépôt dont la rémunération est liée à un indice usuel du marché interbancaire, monétaire ou obligataire.

		<p>De telles formules de rémunération ne doivent pas résulter en un remboursement du capital inférieur au pair. L'Émetteur ne peut pas émettre de Certificats de Dépôt avec paiements de capital qui peuvent potentiellement être variables.</p> <p>Dans le cas d'une émission comportant une possibilité de remboursement anticipé, de prorogation ou de rachat, les conditions de rémunération du Certificat de Dépôt seront fixées à l'occasion de l'émission initiale et ne pourront pas être modifiées ultérieurement, notamment à l'occasion du remboursement anticipé, de la prorogation ou du rachat.</p>
1.9	Devises d'émission	<p>Les Certificats de Dépôt seront émis en EUR ou dans toute autre devise autorisée par la législation française en vigueur au moment de l'émission conformément à l'article D. 213-6 du Code monétaire et financier.</p>
1.10	Echéance	<p>L'échéance des Certificats de Dépôt sera fixée conformément à la législation et à la réglementation française, ce qui implique qu'à la date des présentes chaque Certificat de Dépôt est émis pour une durée initiale inférieure ou égale à 1 an (365 jours ou 366 jours les années bissextiles).</p> <p>Les Certificats de Dépôt peuvent être remboursés avant maturité en accord avec les lois et les réglementations applicables en France. L'option de remboursement anticipé, s'il y a lieu, devra être spécifiée explicitement dans le formulaire de confirmation de toute émission concernée de Certificats de Dépôt.</p> <p>Les Certificats de Dépôt émis dans le cadre du Programme pourront comporter une ou plusieurs options de prorogation de l'échéance (au gré de l'Émetteur, ou du détenteur, ou en fonction d'un (ou plusieurs) événement(s) indépendant(s) de l'Émetteur et ou du détenteur).</p> <p>Les Certificats de Dépôt émis dans le cadre du Programme pourront aussi comporter une ou plusieurs options de rachat par l'Émetteur (au gré de l'Émetteur, ou du détenteur, ou en fonction d'un (ou plusieurs) événement(s) indépendant(s) de l'Émetteur et / ou du détenteur).</p> <p>L'option de prorogation ou de rachat de Certificats de Dépôt, s'il y a lieu, devra être spécifiée explicitement dans le formulaire de confirmation de toute émission concernée.</p> <p>En tout état de cause, la durée de tout Certificat de Dépôt assortie d'une ou de plusieurs de ces clauses, sera toujours, toutes options de prorogation ou rachat comprises, conforme à la réglementation en vigueur au moment de l'émission du dit Certificat de Dépôt.</p>
1.11	Montant minimal des	<p>Le montant unitaire, déterminé au moment de chaque émission,</p>

	émissions	sera au moins égal à EUR 200.000 ou à la contre-valeur de ce montant en devises.
1.12	Dénomination minimale des Certificats de Dépôts	En vertu de la réglementation (Article D 213-11 du Code monétaire et financier), le montant minimum légal des Titres de Créances Négociables émis dans le cadre de ce programme doit être de 200 000 euros ou la contre-valeur de ce montant en devises déterminée au moment de l'émission.
1.13	Rang des Certificats de Dépôt	Les Certificats de Dépôt constitueront des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés de l'Emetteur, et viendront au même rang entre eux sans préférence, et (sous réserve des exceptions impératives du droit français) au même rang que tous les autres engagements chirographaires, présents ou futurs, de l' Emetteur.
1.14	Droit applicable aux Certificats de Dépôt	Tous les litiges auxquels l'émission des Certificats de Dépôt pourrait donner lieu seront régis par le droit français et interprétés selon le droit français.
1.15	Admission des titres sur un marché réglementé	L'ensemble, ou une partie seulement, des Certificats de Dépôt émis dans le cadre du Programme pourront être admis à la négociation sur Euronext Paris conformément à la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil du 4 novembre 2003. Il pourra être vérifié si une émission de Certificats de Dépôt est admise à la négociation sur Euronext Paris sur le site internet d'Euronext Paris à l'adresse : https://bonds.nyx.com/en/products/eu-products/short-term
1.16	Système de règlement livraison d'émission	Euroclear France
1.17	Notations du Programme	Le Programme s'est vu attribuer les notes suivantes : - P-1 par Moody's Investor Services, Inc. - A-1+ par Standard & Poor's, - F1+ par Fitch Ratings Les notations sont susceptibles d'être revues à tout moment par les agences de notation. Les investisseurs sont invités à se reporter aux sites internet des agences concernées afin de consulter la notation en vigueur Merci de vous référer à l'Appendix 1, English Section.
1.18	Garant	Le Programme ne bénéficie d'aucune garantie.
1.19	Agent Domiciliaire	HSBC France est désigné comme Agent Domiciliaire pour le Programme.

1.20	Arrangeur	HSBC France
1.21	Mode de placement envisagé	<p>Les Certificats de Dépôt seront placés par HSBC France.</p> <p>L'Émetteur pourra ultérieurement remplacer un Agent Placeur ou nommer d'autres Agents Placeurs ; une liste à jour desdits Agents Placeurs sera communiquée aux investisseurs sur demande déposée auprès de l'Émetteur.</p>
1.22	Restrictions à la vente	<p>HSBC France et chaque détenteur de Certificats de Dépôt émis aux termes du Programme s'engagent à n'entreprendre aucune action permettant l'offre auprès du public des Certificats de Dépôt, ou la possession ou distribution du Dossier de Présentation Financière ou de tout autre document relatif aux Certificats de Dépôt dans tous pays où la distribution de tels documents serait contraire aux lois et règlements et à n'offrir, ni à vendre les Certificats de Dépôts, directement ou indirectement, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans ces pays.</p> <p>HSBC France et chaque détenteur de Certificats de Dépôt (étant entendu que chacun des détenteurs futurs des Certificats de Dépôt est réputé l'avoir déclaré et accepté au jour de la date d'acquisition des Certificats de Dépôt) s'engagent à se conformer aux lois et règlements en vigueur dans les pays où il offrira ou vendra lesdits Certificats de Dépôts ou détiendra ou distribuera le Dossier de Présentation Financière et à obtenir toute autorisation ou tout accord nécessaire au regard de la loi et des règlements en vigueur dans tous les pays où il fera une telle offre ou vente. HSBC France ne sera responsable du non-respect de ces lois ou règlements par l'un des autres détenteurs de Certificats de Dépôt.</p>
1.23	Taxation	Optionnel ¹
1.24	Implication d'autorités nationales	La Banque de France
1.25	Coordonnées des personnes Assurant la mise en oeuvre du Programme	<p>Des informations sur l'Émetteur peuvent être obtenues auprès du site web de HSBC France : www.hsbc.fr</p> <p>Issam HAJILI DAJ/Legal Department - Global Banking and Markets 103, avenue des Champs Elysées 75008 Paris France tel + 33 1 40 70 22 51 Email: issam.hajili@hsbc.fr</p>

¹ Optionnel : information pouvant ne pas être fournie par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas

		<p><u>Responsable du Programme :</u></p> <p>Catherine BAK-HANSEN DAJ/Legal Department - Global Banking and Markets 103, avenue des Champs Elysées 75008 Paris France tel + 33 1 56 52 43 57 Email: catherine.bak-hansen@hsbc.fr</p>
1.26	Information complémentaire sur le Programme	Optionnel ¹
1.27	Commissaires aux comptes responsables du contrôle des comptes	Merci de vous référer à la section 3.4 CERTIFICATION OF INFORMATION de l' <i>English Section</i> (3 ^{ème} chapitre de la Section en anglais)

¹ Optionnel : information pouvant ne pas être fournie par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas

2. INFORMATION CONCERNANT L'EMETTEUR

Article D. 213-9, II, 2° du Code monétaire et financier et Article 2 I et II du 3° de l'arrêté du 13 février 1992 modifié et les réglementations postérieures.

2.1	Dénomination sociale	HSBC France
2.2	Forme Juridique, législation applicable à l'émetteur et tribunaux compétents	<p>HSBC France est une Société Anonyme de droit français régie notamment par les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés commerciales (Livre II, Titres 1 à 4). HSBC France a le statut d'établissement de crédit, agréé en qualité de banque, régi par le Code monétaire et financier (Livre V, Titre 1^{er} du Code Monétaire et Financier).</p> <p>Les activités de l'Emetteur relèvent de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.</p>
2.3	Date de constitution	1 ^{er} juillet 1894
2.4	Siège social	<p>103, avenue des Champs-Élysées 75419 Paris Cedex 08 France Téléphone : (33 1) 40 70 70 40 Facsimilé : (33 1) 40 70 70 09</p>
2.5	Numéro d'immatriculation, et lieu d'enregistrement	HSBC France est enregistré au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 775 670 284 R.C.S. Paris – APE 6419Z
2.6	Objet social	<p>HSBC France a pour objet d'effectuer en tous pays toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage, de commission et toutes opérations de services d'investissement et de services connexes tels que prévus par les Articles L.321-1 et L.321-2 du Code monétaire et financier et, d'une façon générale, sous les seules restrictions résultant des dispositions légales en vigueur, toutes opérations commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, financières ou autres, de même que toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.</p>
2.7	Description des principales activités de l'Émetteur (I et II du 3° de l'Article 2 de l'arrêté du 13 février 1992 modifié)	<p>Le Groupe HSBC concentre son activité sur ses 21 marchés prioritaires dont la France fait partie et où HSBC déploie l'ensemble de ses lignes de métier et a établi des plates-formes mondiales pour certaines activités de marchés.</p> <p>HSBC France s'inscrit pleinement dans la stratégie du Groupe HSBC, qui consiste à saisir les opportunités de croissance, tout en continuant d'améliorer son efficacité, en protégeant son activité et ses clients au travers des standards les plus exigeants en matière de conformité, particulièrement en ce qui concerne la lutte contre la criminalité financière, dans le cadre du programme <i>Global Standards</i> mis en œuvre par le Groupe HSBC partout dans le monde. HSBC France continue de développer son activité sur tous les métiers en :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - continuant à se concentrer sur la clientèle patrimoniale pour le marché des particuliers ; - s'appuyant sur les atouts du Groupe HSBC, notamment sa forte connectivité internationale, pour accroître ses revenus sur le marché des entreprises ; - confortant le positionnement de la Banque de financement, d'investissement et de marchés à Paris comme plate-forme stratégique pour le Groupe HSBC ; - renforçant les synergies entre les différents métiers. <p>Au travers de ces initiatives, HSBC France veut améliorer son efficacité en simplifiant les processus et en adaptant les organisations de chaque métier. En outre, l'amélioration des performances s'appuie sur la montée en compétence générale de l'organisation, grâce à une politique de formation ambitieuse. Le développement des compétences des cadres dans la gestion de leurs équipes reste une priorité stratégique.</p> <p><i>La Banque de particuliers et de gestion de patrimoine</i></p> <p>HSBC France a pour ambition de devenir la banque patrimoniale de référence, en s'appuyant sur les atouts du Groupe HSBC. Fort d'une présence dans les principales agglomérations françaises, ainsi que trois agences directes, HSBC France s'appuie sur des équipes d'experts spécialisés par profils de clients et sur des propositions adaptées aux aspirations de ses clients HSBC Premier et HSBC Advance. HSBC France a mis en place de nombreuses initiatives pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - élargir l'offre de solutions et conseils en multigestion, gestion sous mandat, plate-forme de courtage, afin d'accompagner les besoins croissants des clients en investissements long terme, notamment dans le cadre de la préparation de la retraite ; - continuer de renforcer l'expertise patrimoniale des équipes de conseillers, notamment pour HSBC Premier, afin de proposer des produits et services répondant précisément aux attentes des clients, tout en mettant l'accent sur la maîtrise du risque ; - déployer les services à distance pour servir des clients de plus en plus multicanaux. <p>Ses trois priorités de croissance sont la croissance sur ses clientèles segments cibles, l'approfondissement de la relation client grâce à ses capacités de gestion de patrimoine et de crédit, et le renforcement des capacités de distribution, y compris dans le digital.</p> <p>L'application des <i>Global Standards</i>, en améliorant les modèles de contrôle de gestion des risques et en simplifiant les processus, demeure également l'une des priorités de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine.</p> <p><i>La Banque d'entreprises</i></p> <p>La Banque d'entreprises s'attache à être la première banque internationale de ses clients français. Elle offre tout l'éventail des produits et solutions bancaires et met à disposition son réseau international ainsi que des conseillers dédiés pour accompagner ses</p>
--	---

		<p>clients dans leur développement. Elle a quatre priorités de croissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> – assurer cohérence et efficacité pour ses clients à travers un modèle commercial organisé autour des segments de clientèle et de produits au niveau global ; – utiliser son réseau géographique unique pour soutenir et faciliter les flux de commerce et de capitaux mondiaux ; – atteindre l'excellence sur ses produits principaux de gestion des flux, en particulier dans le financement du commerce international et la gestion de trésorerie ; – renforcer la collaboration avec les autres métiers de la banque. <p>La mise en œuvre des <i>Global standards</i>, le renforcement des contrôles de gestion des risques et la simplification des processus demeurent également des priorités pour la Banque d'entreprises.</p> <p><i>La Banque de financement, d'investissement et de marchés</i></p> <p>Le modèle d'activité et la stratégie de la Banque de financement, d'investissement et de marchés sont établis avec l'objectif d'être l'une des cinq banques principales pour ses clients prioritaires sur ses produits et zones géographiques stratégiques.</p> <p>HSBC se concentre sur les priorités de croissance suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – connecter ses clients aux opportunités de croissance à l'international ; – continuer à être bien positionné sur les produits qui bénéficieront de tendances économiques mondiales ; – tirer parti de son expertise et de son réseau international connectant régions développées et régions à forte croissance ; – renforcer la gestion des risques, mettre en œuvre les <i>Global Standards</i>, collaborer avec les autres métiers de la banque et simplifier les opérations. <p>HSBC France continue d'exercer en France à plein son rôle de plateforme stratégique pour l'Europe continentale et de centre d'excellence sur les produits de taux libellés en euro et les dérivés structurés actions à sous-jacent Europe continentale, en augmentant, notamment, les synergies avec les autres pays, et en complétant son panel d'offres de produits à destination des très grandes entreprises. HSBC France continue d'adapter cette activité centrale de la banque à l'évolution de l'environnement réglementaire tout en conservant sa renommée et sa position d'excellence dans les classements officiels.</p> <p>Les textes d'application de la loi de séparation bancaire ont été publiés les 10 juillet et 3 octobre 2014. Conformément au calendrier législatif, HSBC France a déposé le 30 juin 2014 un dossier à l'ACPR comprenant la cartographie de ses activités de négociation d'instruments financiers et les mandats des unités internes concernées. Les activités de marché de HSBC France entrent dans le cadre défini par la loi et n'ont pas lieu d'être filialisées. Une activité marginale sur des instruments de taux d'intérêt a été mise en extinction. Les équipes de contrôle permanent, notamment, ont été mobilisées pour évaluer le dispositif mis en œuvre en application des textes, veiller à la traçabilité des informations et élaborer les</p>
--	--	---

		HSBC France
	Jean Beunardeau	Directeur Général, HSBC France
	Andrew Wild	Directeur Général Délégué, HSBC France
	Gilles Denoyel	Président International Institutional Relations, Europe, Groupe HSBC
	Véronique Duquesne	Gestionnaire Middle-Office KYC (« Know Your Customer ») Banque d'entreprises, HSBC France
	Michel Gauduffe	Directeur Adjoint de la Succursale de Limoges, HSBC France
	Martine Gerow	Vice-Président exécutif et Directeur Financier, Carlson Wagonlit Travel
	Lindsay Gordon	Administrateur de sociétés
	Philippe Houzé	Président du Directoire, Groupe Galeries Lafayette
	Alan Keir	Directeur Général, HSBC Bank plc.
	Anne Méaux	Présidente, Image 7
	Thierry Moulonguet	Administrateur de sociétés
	Philippe Pontet	Chairman Investment Banking, HSBC France
	Guillaume Praud	Directeur, Agence Premier International Direct, HSBC France
	Philippe Purdy	Attaché commercial, Agence de Mandelieu, HSBC France
	Carola Von Schmettow	Membre du Directoire de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG et responsable des métiers Banque d'investissement, de financement et de marchés et de Gestion d'actifs
	Antonio Simoes	Directeur Général Adjoint, HSBC Bank plc et Directeur Général du Royaume-Uni
	Brigitte Taittinger	Directrice de la Stratégie et du Développement de Sciences Po, Paris
	Jacques Veyrat	Président, Impala SAS
	L'adresse professionnelle de chacun des membres du Conseil	

		d'Administration est au 103, Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France.
2.12	Normes comptables utilisées pour les données consolidées	Les états financiers consolidés de HSBC France ont été établis dans le respect des normes IFRS telles que publiées par l'IASB et validées par l'UE.
2.13	Exercice comptable	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
2.13.1	Date de tenue de l'assemblée générale annuelle ayant approuvé les comptes annuels de l'exercice écoulé	23 avril 2015
2.14	Exercice fiscal	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre
2.15	Programmes d'émission à l'étranger de titres de même nature	Sans objet
2.16	Notation de l'Emetteur	L'Emetteur est noté par Moody's Investor Services, Standard & Poor's et Fitch Ratings
2.17	Information complémentaire sur l'Emetteur	Optionnel ¹

¹ Optionnel : information pouvant ne pas être fournie par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas

3. CERTIFICATION D'INFORMATION**RESPONSABILITE DE LA DOCUMENTATION FINANCIERE ET CONTROLE DES COMPTES**

Article D. 213-9, II, 3° et III du Code monétaire et financier et Article 2, dernier alinéa de l'arrêté du 13 février 1992 modifié et les réglementation postérieures

Merci de vous référer au chapitre 3. *CERTIFICATION OF INFORMATION* de l'*English Section* (3^{ème} chapitre de la Section en anglais)

4. INFORMATION CONCERNANT LA DEMANDE DE LABEL STEP PAR L'EMETTEUR

Merci de vous référer au paragraphe 4. *INFORMATION CONCERNING THE ISSUER'S REQUEST OF THE STEP LABEL* de l'*English Section* (4^{ème} paragraphe de la Section en anglais)

ANNEXES

Merci de vous référer aux *Appendices* de l'*English Section* (Annexes de la Section en anglais)

ENGLISH SECTION

1. SUMMARY OF THE PROGRAMME		
DESCRIPTION OF THE <i>CERTIFICATS DE DEPOT PROGRAMME</i>		
Article D. 213-9, II, 2° of the French Monetary and Financial Code and Article 2, I and II of the 3° paragraph of the amended Order of 13 February 1992 and subsequent amendments		
1.1	Name of the programme	HSBC France French <i>Certificats de Dépôt</i>
1.2	Type of programme	French <i>Certificats de Dépôt</i>
1.3	Name of the issuer	HSBC France (the “ Issuer ”)
1.4	Type of issuer	Monetary financial institution
1.5	Purpose of the Programme	In order to meet the general funding needs of HSBC France, the Issuer will issue from time to time <i>Certificats de Dépôt</i> , in accordance with Articles L.213-1 A to L.213-4-1 and D.213-1 A to D.231-14 of the Code monétaire et financier (the French Monetary and Finance Code) and all subsequent regulations.
1.6	Programme Size	The maximum outstanding amount under the Programme is EUR 20,000,000,000 or its equivalent value at the date of issue in any other authorized currencies.
1.7	Characteristics and form of <i>Certificats de Dépôt</i>	<i>Certificats de Dépôt</i> are Negotiable Debt Securities (Titres de Créances Négociables or TCN), issued in bearer form and recorded in the books of authorised intermediaries (book entry system) in accordance with French laws and regulations.
1.8	Yield basis	The remuneration of the <i>Certificats de Dépôt</i> is unrestricted. However, if the Issuer issues <i>Certificats de Dépôt</i> with remuneration linked to an index, or an index clause, the Issuer shall only issue <i>Certificats de Dépôt</i> with remuneration linked to usual interbank market, money market or bond market rate

		<p>Such remuneration formulas shall not result in a below par capital redemption. The Issuer may not issue Certificats de Dépôt with potentially variable principal payments.</p> <p>In the case of an issue of Certificats de Dépôt embedding an option of early redemption, extension or repurchase, as mentioned in paragraph 1.10 below, the conditions of remuneration of such Certificats de Dépôt will be set at when the said Certificats de Dépôt will be initially issued and shall not be further modified, including when such an embedded option of early redemption, extension or repurchase will be exercised.</p>
1.9	Currencies of issue of Certificats de Dépôt	Certificats de Dépôt shall be issued in EUR or in any other currency authorized by laws and regulations in force in France at the time of the issue in compliance with Article D. 213-6 of the French Monetary and Financial Code.
1.10	Maturity of Certificats de Dépôt	<p>The term (maturity date) of the Certificats de Dépôt shall be determined in accordance with laws and regulations applicable in France, which imply that, at the date hereof, the term of the Certificats de Dépôt shall not be longer than 1 year (365 days or 366 days in a leap year), from the issue date.</p> <p>The Certificats de Dépôt may be redeemed before maturity in accordance with the laws and regulations applicable in France. The early redemption option, if any, shall be explicitly specified in the confirmation form of any relevant issuance of Certificats de Dépôt.</p> <p>The Certificats de Dépôt issued under the Programme may carry one or more embedded option(s) of extension of the term (hold by either the Issuer or the holder, or linked to one or several events not related to either the Issuer or the holder).</p> <p>The Certificats de Dépôt issued under the Programme may also carry one or more embedded option(s) of repurchase before the term (hold by either the Issuer or the holder, or linked to one or several events not related to either the Issuer or the holder).</p> <p>An option of early redemption, extension or repurchase of Certificats de Dépôt, if any, shall be explicitly specified in the confirmation form of any related issuance of Certificats de Dépôt.</p> <p>In any case, the overall maturity of any Certificats de Dépôt embedded with one or several of such clauses, shall always - all options of early redemption, extension or repurchase included – conform to laws and regulations in force in France at the time of the issue.</p>
1.11	Minimum Issuance Amount	The minimum issuance amount shall be at least EUR 200,000 or its equivalent value at the date of issue in any other authorized currencies

1.12	Minimum denomination of Certificats de Dépôt	In compliance with Article D 213-11 of the French monetary and financial Code), the minimum legal face value of the Certificats de Dépôt issued within the framework of this programme shall be EUR 200 000 or its equivalent value in any other currency authorized by the French legislation in force at the time of the issue.
1.13	Status of Certificats de Dépôt	Certificats de Dépôt will constitute direct, unconditional, unsubordinated and unsecured obligations of the Issuer and will rank pari passu without any preference among themselves and (subject to such exceptions as are from time to time mandatory under French law) pari passu with all other present or future unsecured and unsubordinated obligations of the Issuer.
1.14	Governing law that applies to Certificats de Dépôt	All potential disputes related to the issuance of the Certificats de Dépôt shall be governed and construed according to French Law.
1.15	Listing	<p>All, or part only, of the French Certificats de Dépôt issued under this Programme may be admitted to trading on Euronext Paris pursuant to the Directive 2003/71/EC of the European Parliament and the Council dated 4th November 2003.</p> <p>Whether an issue of French Certificats de Dépôt is admitted to trading can be verified on the website of Euronext Paris at the following address:</p> <p>https://bonds.nyx.com/en/products/eu-products/short-term</p>
1.16	Settlement system	Euroclear France
1.17	Rating(s) of the Programme	<p>The Programme has been assigned a rating of:</p> <ul style="list-style-type: none"> - P-1 by Moody's Investor Services, Inc. - A-1+ by Standard & Poor's, - F1+ by Fitch ratings <p>Ratings could be reviewed at any time by rating agencies</p> <p>Please see Appendix 1 hereto.</p>
1.18	Guarantor(s)	Certificats de Dépôt issued are not guaranteed.
1.19	Issuing and paying agent(s)	HSBC France is appointed as Agent Domiciliataire in relation to the Programme.
1.20	Arranger	HSBC France
1.21	Dealer(s)	Certificats de Dépôt will be placed by HSBC France.

		The Issuer may however elect to replace any of the Dealers or appoint other Dealers, an updated list of such Dealers shall be disclosed to investors upon request to the Issuer.
1.22	Selling restrictions	<p>HSBC France, any initial subscriber or any further holder of Certificats de Dépôt issued under the Programme undertake not to take any action which would facilitate the public offering of Certificats de Dépôt, or the possession or distribution of the Information Memorandum, or any other document relating to Certificats de Dépôt, in any country where the distribution of such documents would be contrary to its laws and regulations, and will only offer or sell Certificats de Dépôt in accordance with the laws and regulations in force in these particular countries.</p> <p>HSBC France, any initial subscriber has agreed, and any further holder of Certificats de Dépôt will be deemed to have represented and agreed on the date on which he purchases the Certificats de Dépôt, to comply with the laws and regulations in force in the countries where it will offer or sell Certificats de Dépôt or will hold or distribute the Information Memorandum, and will obtain all necessary authorisations and agreements in accordance with the laws and regulations in force in all the countries in which such an offer for sale will be made by it. HSBC France will bear no responsibility for the breach by subscribers of these laws and regulations.</p>
1.24	Involvement of national authorities	The Banque de France
1.25	Contact details	<p>Information about the Issuer can be obtained from the HSBC France's website : www.hsbc.fr</p> <p>Issam HAJILI DAJ/Legal Department - Global Banking and Markets 103, avenue des Champs Elysées 75008 Paris France tel + 33 1 40 70 22 51 Email: issam.hajili@hsbc.fr</p> <p><u>Person responsible of the programme :</u></p> <p>Catherine BAK-HANSEN DAJ/Legal Department - Global Markets HSBC France tel + 33 1 56 52 43 57 Email: catherine.bak-hansen@hsbc.fr</p>

1.26	Additional information on the programme	Optional ¹
1.27	Independent auditors of the issuer, who have audited the accounts of the issuer's annual report	See paragraph 3.4 below

¹ Optional : information not required by french regulation

2. INFORMATION CONCERNING THE ISSUER		
Article D. 213-9, II, 2° of the French Monetary and Financial Code and Article 2, I and II of the 3° paragraph of the amended Order of 13 February 1992 and subsequent amendments		
2.1	Legal name	HSBC France
2.2	Legal form/status, governing law of the issuer and competent courts	HSBC France is established in France as a Société Anonyme incorporated under the laws of France, governed notably by the provisions of the <i>Livre II, Titres 1 à 4</i> of the <i>Code de commerce</i> (the French commercial code). HSBC France is a credit institution and authorised bank, and as such is also governed by the provisions of the <i>Livre V, Titre 1^{er}</i> of the <i>Code monétaire et financier</i> (the French Monetary and Finance Code, Livre V, Titre 1 ^{er}). The activities of the Issuer fall within the jurisdiction of the <i>Tribunal de Commerce de Paris</i> .
2.3	Date of incorporation	1 st July 1894
2.4	Registered office or equivalent (legal address) and main administrative office	103, avenue des Champs-Élysées 75419 Paris Cedex 08 France Telephone : (33 1) 40 70 70 40 Facsimile : (33 1) 40 70 70 09
2.5	Registration number, place of registration	HSBC France is registered in the Registre du Commerce et des Sociétés de Paris with Registration Number R.C.S. Paris 775 670 284 – APE 6419Z
2.6	Issuer's mission summary	HSBC France's corporate object is the transaction in all countries of any and all banking, finance, lending, guarantee, trading, brokerage or fee-earning business together with the provision of any and all investment services and related services within the meaning of Articles L. 321-1 and L. 321-2 of the <i>Code monétaire et financier</i> (the French Monetary and Finance Code), and more generally, to conduct within the limits permitted by law any and all commercial, industrial or agricultural transactions, whether involving property or securities, and to provide any and all services directly or indirectly connected with or which may facilitate the achievement of the foregoing object.
2.7	Brief description of current activities	<p>The HSBC Group concentrates its activity on its 21 priority markets which include France and where HSBC deploys all its business segments and has established global platforms for some markets activities.</p> <p>HSBC France is fully aligned with HSBC Group's strategy, which aims to seize growth opportunities while continuously improving efficiency and protecting its activity and customers through the most demanding standards in terms of compliance, with a specific focus on fighting against financial crime, under the Global Standards program implemented by the HSBC Group throughout the world.</p>

		<p>HSBC France continues to develop its activity across all global businesses by:</p> <ul style="list-style-type: none"> – continuing to focus on wealth management for individuals; – leveraging HSBC Group’s assets, especially on its international connectivity, to increase its revenues on corporates market; – reinforcing Global Banking and Markets positioning in Paris as a strategic hub for the HSBC Group; – strengthening synergies across the different businesses. <p>In addition to these initiatives, HSBC France is also aiming to improve its efficiency by simplifying procedures and adapting the organisational structure of each global business. Furthermore, the organisation is also benefiting from an ambitious training policy. The development of leadership skills in managing their teams remains a strategic priority.</p> <p><i>Retail Banking and Wealth Management</i></p> <p>Capitalising on the HSBC Group strengths, HSBC France’s ambition is to become the leading bank in Wealth Management. Benefiting from a physical presence in major French cities, and three direct branches, HSBC France is supported by teams of experts specialised by customer profile and offers adapted to HSBC Premier and HSBC Advance customers’ aspirations. HSBC France has undertaken many initiatives designed to:</p> <ul style="list-style-type: none"> – improve the investment and advisory offered in multi-management and brokerage platform to support the growing needs of customers in long-term investments, particularly for retirement preparation; – continue to enhance the Wealth Management expertise of staff, especially for HSBC Premier, in order to provide customers products and services tailored to their individual expectations, while focusing on risk management awareness; – address customers demand for multi-channel services. <p>Its three growth priorities are customer growth in target segments, deepening customer relationships through wealth management and relationship-led lending, and enhancing distribution capabilities, including digital.</p> <p>Implementing <i>Global Standards</i> by enhancing risk management control models and simplifying processes also remain top priorities for Retail Banking and Wealth Management.</p> <p><i>Commercial Banking</i></p> <p>Commercial Banking aims to be the first international bank for its French customers. It offers a full range of banking products and solutions and provides an international network and Relationship Managers to support its customers in their development. It has four growth priorities:</p> <ul style="list-style-type: none"> – ensuring consistency and efficiency for its customers through a business model organised around global customer segments and products; – using its distinctive geographical footprint to support and
--	--	--

		<p>facilitate global trade and capital flows;</p> <ul style="list-style-type: none"> – delivering excellence in its core flow products, specifically in Trade Finance and Payments and Cash Management; – enhancing collaboration with other global businesses. <p>Implementing <i>Global Standards</i>, enhancing risk management controls and simplifying processes also remain top priorities for Commercial Banking.</p> <p><i>Global Banking and Markets</i></p> <p>Global Banking and Markets business model and strategy is well established with the objective of being a ‘top 5’ bank for its priority clients.</p> <p>HSBC focuses on the following growth priorities:</p> <ul style="list-style-type: none"> – connecting clients to international growth opportunities; – continuing to be well-positioned on products that will benefit from global trends; – leveraging its distinctive international expertise and geographical network which connects developed and faster-growing regions; – enhancing risk management controls, implementing <i>Global Standards</i>, collaborating with other global businesses and simplifying processes. <p>HSBC France will continue to fulfil its role as a strategic platform for Continental Europe and as a centre of excellence in euro rate products and equity derivatives, with Continental Europe underlyings primarily by increasing synergies with other countries and by broadening the range of products offered to large corporate clients. HSBC France will continue to adjust the bank’s core business to changes in the regulatory environment while preserving its reputation and its leading position in the official league tables.</p> <p>The regulatory provisions adopted in accordance with the Law on banking separation were published on 10 July and 3 October 2014. As specified by the law, on 30 June 2014, HSBC France submitted to the ACPR a file which included the mapping and qualification of its trading activities and the mandates of the trading units. The trading activities of HSBC France are performed within the framework specified by the law and do not require the creation of a dedicated subsidiary. A minor activity on rates financial instruments was put in run off. The control teams, notably, have been engaged in order to assess the internal operating framework, to ensure the traceability of information and to develop the enhanced control programme. Since 2 January 2015, most of the market making metrics are monitored. All the required metrics will be transmitted to the ACPR from 1 April 2015.</p> <p><i>Private Banking</i></p> <p>Private Banking aims to continue to grow by building synergies with Commercial Banking and Retail Banking to expand its customer base. Implementing Global Standards, enhancing risk management controls, tax transparency and simplifying processes also remain top priorities for Private Banking.</p>
--	--	--

		<p>No geographical information is given, as this information is not relevant for HSBC France group which mainly operates in France.</p> <p>Detailed information about the Issuer's business activity can be found on pages 4 to 10 and page 94 of the HSBC France's 2014 Registration Document.</p> <p>Link to the HSBC France's 2014 Registration Document : http://www.hsbc.fr/1/PA_esf-ca-app-content/content/pws/corpo/info-financiere-reglementaire/sub-page-rapports-annuels-france/pdf_EN/HSBC_DRF_EN%202014_BAT_050315_19h30.pdf</p>
2.8	Capital or equivalent	At 31 December 2014, the share capital amounted to EUR 337,189,135 divided into 67,437,827 fully paid up shares, each with a nominal value of EUR 5.
2.9	List of main shareholders	<p>HSBC Bank plc has owned 99.99 per cent. of the share capital and voting rights since 31 October 2000. This percentage has not varied since then. HSBC Bank plc is a wholly-owned subsidiary of HSBC Holding plc, a company quoted in London, Hong Kong, New York, Paris and Bermuda.</p> <p>HSBC France share capital and voting rights is held at 99.99% by HSBC Bank plc, headquartered in London. HSBC Bank plc, is a 100% subsidiary of HSBC Holdings plc, the holding company for the HSBC Group, one of the world's largest banking and financial services organisations.</p>
2.10	Regulated markets in the European Economic Area on which the shares or debt securities of the issuer are listed	Not applicable
2.11	Composition of governing bodies and supervisory bodies	<p>On April 23, 2015, the members of the Board of Directors of the Issuer are listed below:</p> <p><u>Board of Directors</u></p> <p>Samir Assaf Chairman, HSBC France</p> <p>Jean Beunardeau CEO, HSBC France</p> <p><u>Andrew Wild</u> Deputy CEO, HSBC France</p> <p>Gilles Denoyel International Institutional Relations, Europe, HSBC Group</p> <p>Véronique Duquesne Middle-Office Manager KYC ("Know Your Customer") Commercial Banking, HSBC France</p> <p>Michel Gauduffe Deputy Head of the Limoges Branch, HSBC</p>

		<p>France</p> <p>Martine Gerow Executive Vice-President and Chief Financial Officer, Carlson Wagonlit Travel</p> <p>Company Director Philippe Houzé Chairman of the Management Board, Groupe Galeries Lafayette</p> <p>Alan Keir Chief Executive Officer, HSBC Bank plc</p> <p>Anne Méaux Chairman, Image 7</p> <p>Thierry Moulonguet Company Director</p> <p>Philippe Pontet Chairman Investment Banking, HSBC France</p> <p>Guillaume Praud Head of the branch Premier International Direct, HSBC France</p> <p>Philippe Purdy Sales representative, Mandelieu branch, HSBC France</p> <p>Carola Von Schmettow Member of the Management Board of HSBC Trinkaus & Burkhardt AG and Responsible for Markets, Capital Financing, Global Markets and Asset Management</p> <p>Antonio Simoes Deputy Chief Executive, HSBC Bank plc and Chief Executive Officer of United Kingdom</p> <p>Brigitte Taittinger Director of Strategy and Development at Sciences Po, Paris</p> <p>Jacques Veyrat Chairman, Impala SAS</p> <p>The business address of each member of the Board of Directors is 103, Avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France.</p>
2.12	Accounting Method for consolidated	The consolidated financial statements of HSBC France have been prepared in accordance with IFRSs as issued by the

	accounts	IASB and as endorsed by the European Union.
2.13	Accounting Year	Starting on January 1, ending on 31 December
2.13.1	Date of the last General Annual Meeting	23 April 2015
2.14	Fiscal Year	Starting on January 1, ending on 31 December
2.15	Other short term programmes of the Issuer	None
2.16	Ratings of the Issuer	Rated by Moody's Investor Services, Standard & Poor's and Fitch Ratings
2.17	Additional information on the Issuer	Optional ¹

¹ Optional : information not required by french regulation

3. CERTIFICATION OF INFORMATION		
RESPONSIBILITY FOR THE DOCUMENTATION FINANCIERE AND ACCOUNT CERTIFICATION		
Article D. 213-9, II, 3° and III of the French Monetary and Financial Code and Article 2, last item of the amended Order of 13 February 1992 and subsequent amendments		
3.1	Person responsible for the Documentation Financière concerning the programme of French Certificats de Dépôt	<p>Xavier Boisseau Head of Global Markets France</p> <p>Franck Carminati Head of BSM & Repo, France</p>
3.2	Declaration of the person(s) responsible for the Documentation Financière concerning the programme of French Certificats de Dépôt:	<p>To our knowledge, the information contained in this Documentation Financière, including the French summary, is true and does not contain any misrepresentation which would make it misleading.</p>
3.3	Date, Place of signature, Signature	<p>Paris, le 15 juillet 2015</p> <p>Xavier Boisseau Head of Global Markets France</p> <p style="text-align: center;"><i>Xavier Boisseau</i></p> <p>Franck Carminati Head of BSM & Repo, France</p> <p style="text-align: center;"><i>Franck Carminati</i></p>
3.4	Independent auditors of the issuer, who have audited the accounts of the issuer's annual report	

	Independent auditors	<p>Incumbents</p> <p>KPMG Audit FS II* Represented by Pascal Brouard 3, cours du Triangle 92939 Paris la Défense Cedex</p> <p>BDO France - Léger & Associés Represented by Fabrice Chaffois 113, rue de l'Université 75007 Paris</p> <p>Alternates</p> <p>KPMG Audit FS I* Represented by Jean-Luc Decornoy 3, cours du Triangle 92939 Paris la Défense Cedex</p> <p>François Allain 2, rue Hélène-Boucher 78286 Guyancourt Cedex</p> <p>*Following the resignations of KPMG Audit FS II from its function of incumbent Statutory Auditor and KPMG Audit FS I from its function of alternate Statutory Auditor, the Combined General Meeting held on 23 April 2015 appointed, from the financial year 2015: as incumbent Statutory Auditor :</p> <p>PricewaterhouseCoopers Audit Represented by Nicolas Montillot 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex</p> <p>and as alternate Statutory Auditor :</p> <p>Jean-Baptiste Deschryver 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex</p>
	Independent Auditors report	<p>The 2014 and 2013 Auditor's opinions on the consolidated and annual financial statements appears on :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pages 207-208 and pages 251-252 of the <i>2013 HSBC France Annual Report and Accounts</i> - pages 233-234 and pages 278-279 of the <i>2014 HSBC France Annual</i>

		<i>Report and Accounts</i>
3.5	Disclaimer clauses for dealer(s), IPA(s) and arranger(s)	None

4. INFORMATION CONCERNING THE ISSUER'S REQUEST OF THE STEP LABEL

4.1	<p>An application for a STEP label for this Programme will be made to the STEP Secretariat. Information as to whether the STEP label has been granted for this Programme may be made available on the STEP market website (initially www.stepmarket.org). This website is not sponsored by the Issuer and the Issuer is not responsible for its content or availability.</p> <p>Unless otherwise specified in this Information Memorandum, the expressions “STEP”, “STEP Market Convention”, “STEP label”, “STEP Secretariat”, and “STEP market website” shall have the meaning assigned to them in the Market Convention on Short-Term European Paper dated 25 October 2010 and adopted by the ACI – The Financial markets Association and the European Banking Federation (as amended from time to time).</p>
------------	---

5. APPENDICES

List of appendices :	<ul style="list-style-type: none">- Rating of the Programme- Issuer's Annual Report year 2014- Issuer's Annual Report year 2013
-----------------------------	---

Appendix 1

Ratings of the programme

Up to date information about the rating granted by rating agencies to this programme can be found on their website :

Standard & Poor's

Rating assigned by Standard & Poor's to this programme can be checked at the following internet address:

http://www.standardandpoors.com/en_US/web/guest/home

Standard & Poor's identifier for HSBC France: HSBC France

Standard & Poor's identifier for French CD: Certificate Of Deposit

Moody's Investors Services

Rating assigned by Moody's Investors Services to this programme can be checked at the following internet address:

<https://www.moody.com/credit-ratings/HSBC-France-credit-rating-211095>

Moody's Investors Services identifier for HSBC France: 211095

Fitch Ratings

Rating assigned by Fitch Ratings to this programme can be checked at the following internet address:

<https://www.fitchratings.com/gws/en/esp/issr/80359521>

Fitch Ratings identifier for HSBC France : HSBC France

Appendix 2

Issuer's Annual Report year 2014

- http://www.hsbc.fr/1/PA_esf-ca-app-content/content/pws/corpo/info-financiere-reglementaire/sub-page-rapports-annuels-france/pdf_EN/HSBC_DRF_EN%202014_BAT_050315_19h30.pdf
 - www.amf-france.org
-

Appendix 3

Issuer's Annual Report year 2013

- https://www.hsbc.fr/1/PA_esf-ca-app-content/content/pws/corpo/info-financiere-reglementaire/sub-page-rapports-annuels-france/pdf_EN/2013_Registration_Doc.pdf
 - www.amf-france.org
-



DOSSIER DE PRESENTATION FINANCIERE RELATIF AUX BONS A MOYEN TERME NEGOCIABLES	
Nom du programme	HSBC FRANCE – Bons à Moyen Terme Négociables
Nom de l'émetteur	HSBC France
Type de programme	Bons à Moyen Terme Négociables
Plafond du programme	3.000.000.000 d'euros ou la contre-valeur de ce montant en devises étrangères
Garant	Sans objet
Notation du programme	Noté A1 par Moody's Noté AA- par Standard & Poor's Noté AA- par Fitch Ratings
Arrangeur	Sans objet
Agent(s) Domiciliaire(s)	HSBC France
Agent(s) Placeur(s)	HSBC France
Date de signature du Dossier de Présentation Financière	15 juillet 2015
Mise à jour par avenant	Sans objet

Etabli en application des articles L 213-1 A à L 213-4-1 du Code monétaire et financier

Un exemplaire du présent dossier est adressé à la

BANQUE DE FRANCE
Direction Générale des Opérations
Direction pour la Stabilité Financière (DSF)
35-1134 Service des Titres de Créances Négociables
39, rue Croix des Petits Champs
75049 PARIS CEDEX 01
 A l'attention du chef de service

DESCRIPTION DU PROGRAMME D'EMISSION		
Article D. 213-9, II, 1° et 213-11 du Code monétaire et financier et Article 1 de l'arrêté du 13 février 1992 modifié et les réglementations postérieures		
1.1	Nom du Programme	HSBC FRANCE – Bons à Moyen Terme Négociables
1.2	Type de programme	Bons à Moyen Terme Négociables
1.3	Dénomination sociale de l'Emetteur	HSBC France
1.4	Type d'émetteur	Etablissement de crédit
1.5	Objet du Programme	Optionnel ¹
1.6	Plafond du Programme	3.000.000.000 d'euros ou la contre-valeur de ce montant en devises étrangères
1.7	Forme des titres	Titre de créance négociable dématérialisé
1.8	Rémunération	<p>La rémunération des Bons à Moyen Terme Négociables est libre. Lorsque la rémunération varie en application d'une clause d'indexation qui ne porte pas sur un taux usuel du marché interbancaire, du marché monétaire ou du marché obligataire, cette clause doit préalablement à l'émission portée à la connaissance de la Banque de France.</p> <p>Le Programme permet également l'émission de Bons à Moyen Terme Négociables dont la rémunération peut être fonction d'une formule d'indexation ne garantissant pas le remboursement du capital à leur échéance. La confirmation de l'Emetteur relative à une telle émission mentionnera explicitement la formule de remboursement et la fraction du capital garanti.</p> <p>Dans le cas d'une émission comportant une option de prorogation ou de rachat, les conditions de rémunération du BMTN seront fixées à l'occasion de l'émission initiale et ne pourront pas être modifiées ultérieurement, notamment à l'occasion de l'exercice de l'option de prorogation ou de rachat.</p>
1.9	Devises d'émission	Les Bons à Moyen Terme Négociables seront émis en Euro ou dans toute autre devise autorisée par la législation française en vigueur au moment de l'émission.
1.10	Maturité	<p>L'échéance des BMTN sera fixée conformément à la législation et à la réglementation française, ce qui implique qu'à la date des présentes chaque BMTN est émis pour une durée initiale inférieure ou égale à 1 an (365 jours ou 366 jours les années bissextiles).</p> <p>Les BMTN peuvent être remboursés avant</p>

¹ Optionnel : information pouvant ne pas être fournie par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas

		<p>maturité en accord avec les lois et les réglementations applicables en France. L'option de remboursement anticipé, s'il y a lieu, devra être spécifiée explicitement dans le formulaire de confirmation de toute émission concernée de BMTN.</p> <p>Les BMTN émis dans le cadre du Programme pourront comporter une ou plusieurs options de prorogation de l'échéance (au gré de l'Émetteur, ou du détenteur, ou en fonction d'un (ou plusieurs) évènement(s) indépendant(s) de l'Émetteur et ou du détenteur).</p> <p>Les BMTN émis dans le cadre du Programme pourront aussi comporter une ou plusieurs options de rachat par l'Émetteur (au gré de l'Émetteur, ou du détenteur, ou en fonction d'un (ou plusieurs) évènement(s) indépendant(s) de l'Émetteur et / ou du détenteur).</p> <p>L'option de prorogation ou de rachat de BMTN, s'il y a lieu, devra être spécifiée explicitement dans le formulaire de confirmation de toute émission concernée.</p> <p>En tout état de cause, la durée de tout BMTN assortie d'une ou de plusieurs de ces clauses, sera toujours, toutes options de prorogation ou rachat comprises, conforme à la réglementation en vigueur au moment de l'émission du dit BMTN.</p>
1.11	Montant unitaire minimal des émissions	150.000 Euros ou la contre-valeur de ce montant en devises.
1.12	Dénomination minimale des TCN	En vertu de la réglementation, le montant minimum légal des Titres de Créances Négociables émis dans le cadre de ce programme est de 150 000 Euros (ou la contre-valeur de ce montant en devises).
1.13	Rang	Les Bons à Moyen Terme Négociables constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés de l'Émetteur, et viendront au même rang entre eux et (sous réserve des exceptions impératives du droit français) au même rang que tous les autres engagements non subordonnés et non assortis de sûretés, présents ou futurs, de l'Émetteur.
1.14	Droit applicable	L'émission de Bons à Moyen Terme Négociables dans le cadre du programme sera régie par le droit français.

1.15	Admission des titres sur un marché réglementé	Non
1.16	Système de règlement- livraison d'émission	Euroclear France
1.17	Notation(s) du Programme	<p>Noté A1 par Moody's Noté AA- par Standard & Poor's Noté AA- par Fitch Ratings</p> <p>Les notations sont susceptibles d'être revues à tout moment par les agences de notation. Les investisseurs sont invités à se reporter aux sites internet des agences concernées afin de consulter la notation en vigueur.</p> <p>Des informations complémentaires sur les notations sont disponibles en Annexe 1.</p>
1.18	Garantie	Sans objet
1.19	Agent(s) Domiciliaire(s)	HSBC France
1.20	Arrangeur	Sans objet
1.21	Mode de placement envisagé	Les Bons à Moyen Terme Négociables sont placés par HSBC France. L'Émetteur se réserve la possibilité de placer les Bons à Moyen Terme Négociables par l'intermédiaire d'autres agents placeurs externes. Une liste à jour desdits agents placeurs sera communiquée aux investisseurs sur demande déposée auprès de l'Émetteur
1.22	Restrictions à la vente	<p>HSBC France et chaque détenteur de Bons à Moyen Terme Négociables émis aux termes du Programme s'engagent à n'entreprendre aucune action permettant l'offre auprès du public des Bons à Moyen Terme Négociables, ou la possession ou distribution du Dossier de Présentation Financière ou de tout autre document relatif aux Bons à Moyen Terme Négociables dans tous pays où la distribution de tels documents serait contraire aux lois et règlements et à n'offrir, ni à vendre les Bons à Moyen Terme Négociables, directement ou indirectement, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans ces pays.</p> <p>HSBC France et chaque détenteur de Bons à Moyen Terme Négociables (étant entendu que chacun des détenteurs futurs des Bons à Moyen</p>

		<p>Terme Négociables est réputé l'avoir déclaré et accepté au jour de la date d'acquisition des Bons à Moyen Terme Négociables) s'engagent à se conformer aux lois et règlements en vigueur dans les pays où il offrira ou vendra lesdits Bons à Moyen Terme Négociables ou détiendra ou distribuera le Dossier de Présentation Financière et à obtenir toute autorisation ou tout accord nécessaire au regard de la loi et des règlements en vigueur dans tous les pays où il fera une telle offre ou vente. HSBC France ne sera responsable du non-respect de ces lois ou règlements par l'un des autres détenteurs de Bons à Moyen Terme Négociables.</p>
1.23	Taxation	Optionnel ¹
1.24	Implication d'autorités nationales	Banque de France
1.25	Coordonnées des personnes assurant la mise en œuvre du Programme	<p>Issam HAJILI DAJ/Legal Department - Global Banking and Markets 103, avenue des Champs Elysées 75008 Paris France tel + 33 1 40 70 22 51 Email: issam.hajili@hsbc.fr</p> <p><u>Responsable du Programme :</u></p> <p>Catherine BAK-HANSEN DAJ/Legal Department - Global Banking and Markets 103, avenue des Champs Elysées 75008 Paris France tel + 33 1 56 52 43 57 Email: catherine.bak-hansen@hsbc.fr</p>
1.26	Informations complémentaires relatives au programme	Optionnel ¹

¹ Optionnel : information pouvant ne pas être fournie par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas

DESCRIPTION DE L'EMETTEUR OU DU GARANT		
Article D. 213-9, II, 2° du Code monétaire et financier et Article 2, I et II du 3° de l'arrêté du 13 février 1992 modifié et les réglementations postérieures		
2.1	Dénomination sociale	HSBC France
2.2	Forme juridique, législation applicable à l'émetteur et tribunaux compétents	HSBC France est une Société Anonyme de droit français régie notamment par les dispositions du Code de commerce relatives aux sociétés commerciales (Livre II, Titres 1 à 4). HSBC France a le statut d'établissement de crédit, agréé en qualité de banque, régi par le Code monétaire et financier (Livre V, Titre 1 ^{er} du Code Monétaire et Financier). Les activités de l'Emetteur relèvent de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.
2.3	Date de constitution	1 ^{er} juillet 1894
2.4	Siège social et principal siège administratif (si différent)	103, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris – France
2.5	Numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés	L'Emetteur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 775 670 284 R.C.S. Paris – APE 6419Z
2.6	Objet social résumé	HSBC France a pour objet d'effectuer en tous pays toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage, de commission et toutes opérations de services d'investissement et de services connexes tels que prévus par les Articles L.321-1 et L.321-2 du Code monétaire et financier et, d'une façon générale, sous les seules restrictions résultant des dispositions légales en vigueur, toutes opérations commerciales, industrielles ou agricoles, mobilières ou immobilières, financières ou autres, de même que toutes prestations de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, dès lors qu'elles seront utiles à sa réalisation.
2.7	Description des principales activités de l'émetteur	Le Groupe HSBC concentre son activité sur ses 21 marchés prioritaires dont la France fait partie et où HSBC déploie l'ensemble de ses lignes de métier et a établi des plates-formes mondiales pour certaines activités de marchés. HSBC France s'inscrit pleinement dans la stratégie du Groupe HSBC, qui consiste à saisir les opportunités de croissance, tout en continuant d'améliorer son efficacité, en protégeant son activité et ses clients au travers des standards les plus exigeants en matière de conformité, particulièrement en ce qui concerne la lutte contre la criminalité financière, dans le cadre du

		<p>programme <i>Global Standards</i> mis en œuvre par le Groupe HSBC partout dans le monde. HSBC France continue de développer son activité sur tous les métiers en :</p> <ul style="list-style-type: none">– continuant à se concentrer sur la clientèle patrimoniale pour le marché des particuliers ;– s'appuyant sur les atouts du Groupe HSBC, notamment sa forte connectivité internationale, pour accroître ses revenus sur le marché des entreprises ;– confortant le positionnement de la Banque de financement, d'investissement et de marchés à Paris comme plate-forme stratégique pour le Groupe HSBC ;– renforçant les synergies entre les différents métiers. <p>Au travers de ces initiatives, HSBC France veut améliorer son efficacité en simplifiant les processus et en adaptant les organisations de chaque métier. En outre, l'amélioration des performances s'appuie sur la montée en compétence générale de l'organisation, grâce à une politique de formation ambitieuse. Le développement des compétences des cadres dans la gestion de leurs équipes reste une priorité stratégique.</p> <p><i>La Banque de particuliers et de gestion de patrimoine</i></p> <p>HSBC France a pour ambition de devenir la banque patrimoniale de référence, en s'appuyant sur les atouts du Groupe HSBC. Fort d'une présence dans les principales agglomérations françaises, ainsi que trois agences directes, HSBC France s'appuie sur des équipes d'experts spécialisés par profils de clients et sur des propositions adaptées aux aspirations de ses clients HSBC Premier et HSBC Advance. HSBC France a mis en place de nombreuses initiatives pour :</p> <ul style="list-style-type: none">– élargir l'offre de solutions et conseils en multigestion, gestion sous mandat, plate-forme de courtage, afin d'accompagner les besoins croissants des clients en investissements long terme, notamment dans le cadre de la préparation de la retraite ;– continuer de renforcer l'expertise patrimoniale des équipes de conseillers, notamment pour HSBC Premier, afin de proposer des produits et services répondant précisément aux attentes des clients, tout en
--	--	--

		<p>mettant l'accent sur la maîtrise du risque ;</p> <ul style="list-style-type: none"> – déployer les services à distance pour servir des clients de plus en plus multicanaux. <p>Ses trois priorités de croissance sont la croissance sur ses clientèles segments cibles, l'approfondissement de la relation client grâce à ses capacités de gestion de patrimoine et de crédit, et le renforcement des capacités de distribution, y compris dans le digital.</p> <p>L'application des <i>Global Standards</i>, en améliorant les modèles de contrôle de gestion des risques et en simplifiant les processus, demeure également l'une des priorités de la Banque de particuliers et de gestion de patrimoine.</p> <p><i>La Banque d'entreprises</i></p> <p>La Banque d'entreprises s'attache à être la première banque internationale de ses clients français. Elle offre tout l'éventail des produits et solutions bancaires et met à disposition son réseau international ainsi que des conseillers dédiés pour accompagner ses clients dans leur développement. Elle a quatre priorités de croissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> – assurer cohérence et efficacité pour ses clients à travers un modèle commercial organisé autour des segments de clientèle et de produits au niveau global ; – utiliser son réseau géographique unique pour soutenir et faciliter les flux de commerce et de capitaux mondiaux ; – atteindre l'excellence sur ses produits principaux de gestion des flux, en particulier dans le financement du commerce international et la gestion de trésorerie ; – renforcer la collaboration avec les autres métiers de la banque. <p>La mise en œuvre des <i>Global standards</i>, le renforcement des contrôles de gestion des risques et la simplification des processus demeurent également des priorités pour la Banque d'entreprises.</p> <p><i>La Banque de financement, d'investissement et de marchés</i></p> <p>Le modèle d'activité et la stratégie de la Banque de financement, d'investissement et de marchés sont établis avec l'objectif d'être l'une des cinq banques principales pour ses clients prioritaires sur ses produits et zones géographiques stratégiques.</p> <p>HSBC se concentre sur les priorités de croissance</p>
--	--	---

		<p>suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – connecter ses clients aux opportunités de croissance à l'international ; – continuer à être bien positionné sur les produits qui bénéficieront de tendances économiques mondiales ; – tirer parti de son expertise et de son réseau international connectant régions développées et régions à forte croissance ; – renforcer la gestion des risques, mettre en œuvre les <i>Global Standards</i>, collaborer avec les autres métiers de la banque et simplifier les opérations. <p>HSBC France continue d'exercer en France à plein son rôle de plate-forme stratégique pour l'Europe continentale et de centre d'excellence sur les produits de taux libellés en euro et les dérivés structurés actions à sous-jacent Europe continentale, en augmentant, notamment, les synergies avec les autres pays, et en complétant son panel d'offres de produits à destination des très grandes entreprises. HSBC France continue d'adapter cette activité centrale de la banque à l'évolution de l'environnement réglementaire tout en conservant sa renommée et sa position d'excellence dans les classements officiels.</p> <p>Les textes d'application de la loi de séparation bancaire ont été publiés les 10 juillet et 3 octobre 2014. Conformément au calendrier législatif, HSBC France a déposé le 30 juin 2014 un dossier à l'ACPR comprenant la cartographie de ses activités de négociation d'instruments financiers et les mandats des unités internes concernées. Les activités de marché de HSBC France entrent dans le cadre défini par la loi et n'ont pas lieu d'être filialisées. Une activité marginale sur des instruments de taux d'intérêt a été mise en extinction. Les équipes de contrôle permanent, notamment, ont été mobilisées pour évaluer le dispositif mis en œuvre en application des textes, veiller à la traçabilité des informations et élaborer les procédures renforcées de contrôle. Depuis le 2 janvier 2015, les indicateurs relatifs à la tenue de marché sont suivis pour l'essentiel. L'ensemble des indicateurs requis seront transmis à l'ACPR à compter du 1^{er} avril 2015.</p> <p><i>La Banque privée</i></p> <p>La Banque privée vise à continuer à croître en s'appuyant sur les synergies avec la Banque d'entreprises et la Banque de particuliers pour</p>
--	--	---

		<p>élargir sa base clientèle. L'application des plus hauts standards internationaux, le renforcement des contrôles de gestion des risques, la transparence fiscale et la simplification des processus demeurent également des priorités pour la Banque privée.</p> <p>Le groupe HSBC France, qui opère principalement en France, ne fournit pas d'information sur la répartition géographique.</p> <p>Des informations détaillées concernant l'activité de HSBC France en 2014 sont disponibles dans le Document de référence 2014 aux pages 5 à 11 et à la page 104.</p> <p>Lien vers le Document de référence 2013 d'HSBC France :</p> <p>http://www.hsbc.fr/1/PA_esf-ca-app-content/content/pws/corpo/info-financiere-reglementaire/sub-page-rapports-annuels-france/pdf/HSBC_DRF_FR%202014.pdf</p>
2.8	Capital	Le capital de 337.189.135 euros, constitué de 67.437.827 actions de 5 euros de nominal est entièrement libéré.
2.8.1	Montant du capital souscrit et entièrement libéré	Le montant du capital souscrit est entièrement libéré : 337.189.135 euros
2.8.2	Montant du capital souscrit et non entièrement libéré	Néant
2.9	Répartition du capital	HSBC Bank plc, qui détient 99,99% du capital et des droits de vote de HSBC France et dont le siège social est situé à Londres, est une filiale détenue à 100% par HSBC Holdings plc, la société holding du Groupe HSBC, l'un des plus importants groupes de services bancaires et financiers au monde.
2.10	Marchés réglementés où les titres de capital ou de créances de l'émetteur sont négociés	Les actions composant le capital de l'Emetteur ne sont pas cotées.
2.11	Composition de la Direction	<p>Au 23 avril 2015, le Conseil d'administration est composé de :</p> <p>Samir Assaf Président du Conseil d'Administration, HSBC France</p> <p>Jean Beunardeau Directeur Général,</p>

			HSBC France
		Andrew Wild	Directeur Général Délégué, HSBC France
		Gilles Denoyel	Président International Institutional Relations, Europe, Groupe HSBC
		Véronique Duquesne	Gestionnaire Middle- Office KYC (« Know Your Customer ») Banque d'entreprises, HSBC France
		Michel Gauduffe	Directeur Adjoint de la Succursale de Limoges, HSBC France
		Martine Gerow	Vice-Président exécutif et Directeur Financier, Carlson Wagonlit Travel
		Lindsay Gordon	Administrateur de sociétés
		Philippe Houzé	Président du Directoire, Groupe Galeries Lafayette
		Alan Keir	Directeur Général HSBC Bank plc.
		Anne Méaux	Présidente, Image 7
		Thierry Moulonguet	Administrateur de sociétés
		Philippe Pontet	Chairman Investment Banking, HSBC France
		Guillaume Praud	Directeur, Agence Premier International Direct, HSBC France
		Philippe Purdy	Attaché commercial, Agence de Mandelieu, HSBC France
		Carola Von Schmettow	Membre du Directoire de HSBC Trinkaus & Burkhardt AG et responsable des métiers Banque

		<p>d'investissement, de financement et de marchés et de Gestion d'actifs</p> <p>Antonio Simoes Directeur Général Adjoint, HSBC Bank plc et Directeur Général du Royaume-Uni</p> <p>Brigitte Taittinger Directeur de la Stratégie et du Développement de Sciences Po, Paris</p> <p>Jacques Veyrat Président, Impala SAS</p>
2.12	Normes comptables utilisées pour les données consolidées	Les états financiers consolidés de HSBC France ont été établis dans le respect des normes IFRS telles que publiées par l'IASB et validées par l'UE.
2.13	Exercice comptable	Du 01/01 au 31/12
2.13.1	Date de tenue de l'assemblée générale annuelle ayant approuvé les comptes annuels de l'exercice écoulé	23 avril 2015
2.14	Exercice fiscal	Du 01/01 au 31/12
2.15	Commissaires aux comptes de l'Émetteur ayant audité les comptes annuels de l'Émetteur	
2.15.1	Commissaires aux comptes	<p>Commissaires aux comptes titulaires : KPMG Audit FS II* Représenté par Pascal Brouard 3, cours du Triangle 92939 Paris La Défense Cedex</p> <p>BDO France – Léger & Associés Représenté par Fabrice Chaffois à compter de l'exercice 2013 en remplacement de Michel Léger 113, rue de l'Université 75007 Paris</p> <p>Commissaires aux comptes suppléants : KPMG Audit FS I* Représenté par Jean-Luc Decornoy</p>

		<p>3, cours du Triangle 92939 Paris La Défense Cedex</p> <p>François Allain 2, rue Hélène-Boucher 78286 Guyancourt Cedex</p> <p>*Suite à la démission de KPMG Audit FS II de ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire et KPMG Audit FS I de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant, l'Assemblée Générale Mixte du 23 avril 2015 a nommé à compter de l'exercice 2015 :</p> <p>Commissaire aux comptes titulaire :</p> <p>PricewaterhouseCoopers Audit Represented by Nicolas Montillot 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex</p> <p>Et Commissaire aux comptes suppléant :</p> <p>Jean-Baptiste Deschryver 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex</p>
2.15.2	Rapport des commissaires aux comptes	<p>Pages 220-221 au rapport Comptes consolidés et pages 263-264 au rapport sur les comptes annuels du Document de référence 2013</p> <p>Pages 253-254 au rapport Comptes consolidés et pages 299-300 au rapport sur les comptes annuels du Document de référence 2014</p>
2.16	Autres programmes de l'Emetteur de même nature à l'étranger	<p>Un programme de <i>Structured Notes & Certificates</i> d'EUR 20.000.000.000 daté du 9 janvier 2015, faisant l'objet d'une mise à jour annuelle.</p>
2.17	Notation de l'émetteur	<p>L'Emetteur est noté par Moody's, par Standard & Poor's et par Fitch Ratings</p>
2.18	Information complémentaire sur l'émetteur	<p>Optionnel¹</p>

¹ Optionnel : information pouvant ne pas être fournie par l'émetteur car la réglementation française ne l'impose pas

CERTIFICATION DES INFORMATIONS FOURNIES		
Article D. 213-9, II, 3° et III du Code monétaire et financier et Article 2, dernier alinéa de l'arrêté du 13 février 1992 modifié et les réglementations postérieures		
3.1	Personnes responsables de la Documentation Financière portant sur le programme de Bons à Moyen Terme Négociables d'HSBC France	<p>Xavier Boisseau <i>Head of Global Markets France</i></p> <p>Franck Carminati <i>Head of BSM & Repo, France</i></p>
3.2	Déclaration de la personne responsable de la Documentation Financière portant sur le programme de Bons à Moyen Terme Négociables d'HSBC France	<i>« A notre connaissance les données de la documentation financière sont conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée »</i>
3.3	Date, Lieu et signature	<p>Paris, le 15 juillet 2015</p> <p>Xavier Boisseau <i>Head of Global Markets France</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Xavier Boisseau</i></p> <p>Franck Carminati <i>Head of BSM & Repo, France</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Franck Carminati</i></p>

ANNEXE 1

Notation du programme de BMTN

1. Standard & Poor's

La notation attribuée au programme par Standard & Poor's peut être vérifiée à l'adresse internet suivante:

http://www.standardandpoors.com/en_US/web/guest/home

Identifiant Standard & Poor's pour HSBC France : HSBC France

2. Moody's Investors Services

La notation attribuée au programme par Moody's Investors Services peut être vérifiée à l'adresse internet suivante:

<http://v3.moodys.com/Pages/default.aspx>

Identifiant Moody's Investors Services pour HSBC France: 211095

3. Fitch Ratings

La notation attribuée au programme par Fitch Ratings peut être vérifiée à l'adresse internet suivante:

<http://www.fitchratings.com/>

Identifiant Fitch Ratings pour HSBC France : HSBC France

ANNEXE 2

Document de référence HSBC France 2014

Le Document de référence HSBC France pour l'année 2014 peut être consulté via les liens suivants :

http://www.hsbc.fr/1/PA_esf-ca-app-content/content/pws/corpo/info-financiere-reglementaire/sub-page-rapports-annuels-france/pdf/HSBC_DRF_FR%202014.pdf

- www.amf-france.org

ANNEXE 3**Document de référence HSBC France 2013**

Le Document de référence HSBC France pour l'année 2013 peut être consulté via les liens suivants :

- http://www.hsbc.fr/1/PA_esf-ca-app-content/content/pws/corpo/info-financiere-reglementaire/sub-page-rapports-annuels-france/pdf/DocRef_2013.pdf
 - www.amf-france.org
-